



Commune de Cenne-Monestiés
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRANGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 9 Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 01/06/2026

Présents : Laurent GRANGER, Stéphanie LABADIE, Christophe JAUD, Jean-Luc SAVOLDELLI, Sandrine KRESSMANN-NIZET, Gaëlle BEGUE-PEREZ, Eléna PETRANICIU, Sébastien QUARTI, Camille MONMEGE

Absents représentés : Cédric GROULIER à Laurent GRANGER, Henri DEVEYER à Jean-Luc SAVOLDELLI

Secrétaire de Séance : Camille MONMEGE

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES les jours, mois et an que dessus.

CENNE-MONESTIES, le 5 JUIN 2026

Le Maire,

Laurent GRANGER

